



Conseil économique et social

Distr. générale
10 août 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Cinquième session

Genève, 10-12 novembre 2009

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 10 novembre 2009 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

A. Débat général (première partie)

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Modalités d'organisation de la cinquième session de la Réunion des Parties.
4. Amendements aux articles 25 et 26 visant à ouvrir la Convention aux pays qui se trouvent en dehors de la région de la CEE.

* Les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir la **formule d'inscription** disponible sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/water/mop5.htm>) et de la retourner au secrétariat de la CEE **au plus tard le 15 octobre 2009** par courriel (olga.carlos@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, ils devront se faire délivrer une plaquette d'identité par le Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan figurant sur le site Web de la CEE: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE au +41 22 917 1926. Les experts des pays remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière destinée à faciliter leur participation à la réunion. Les demandes **en ce sens** devront être adressées au secrétariat de la CEE dès que possible, mais **au plus tard le 28 septembre 2009. Il est rappelé aux délégations représentant les Parties à la Convention qu'il leur faudra présenter leurs pouvoirs au secrétariat.**

5. Gestion intégrée des écosystèmes aquatiques et des écosystèmes connexes:
 - a) Guide pour la mise en application de la Convention;
 - b) Examen et promotion de l'application et du respect de la Convention;
 - c) Services rendus par les écosystèmes et paiement de ces services dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau;
 - d) L'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, y compris la gestion des risques d'inondation et de sécheresse;
 - e) Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales;
 - f) Eau et accidents industriels;
 - g) Projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau».
6. Surveillance et évaluation des eaux transfrontières:
 - a) Évaluation de l'état des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières;
 - b) Renforcement des capacités en matière d'administration et d'échange de données pour la surveillance et l'évaluation des ressources en eau transfrontières en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.
7. Proposition de programme de projets pilotes pour 2010-2012.
8. Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC).
9. Assistance technique et projets d'application.

B. Débat de haut niveau

10. Coopération concernant les eaux transfrontières en Asie centrale et rôle de la Convention.

C. Débat général (seconde partie)

11. Coopération avec le Protocole sur l'eau et la santé.
12. Partenariats et coopération.
13. Promotion de la Convention et rôle des centres de liaison.
14. Plan de travail pour 2010-2012 et ressources nécessaires à sa mise en œuvre.
15. Élection du Bureau.
16. Date et lieu de la sixième session de la Réunion des Parties.
17. Questions diverses.
18. Présentation des principales décisions.
19. Clôture de la session.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. La cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) se tiendra du 10 au 12 novembre 2009 à Genève, à l'invitation du Gouvernement de la Suisse.
2. La session comprendra un débat général et un débat de haut niveau. Le débat général, consacré aux points 1 à 9 et 11 à 19 de l'ordre du jour, aura lieu le mardi 10 novembre, le mercredi 11 novembre et l'après-midi du jeudi 12 novembre. Le débat de haut niveau, consacré au point 10, se tiendra le matin du jeudi 12 novembre, à partir de 10 heures.
3. Un certain nombre de manifestations parallèles seront organisées pendant la session. Un programme détaillé de ces manifestations sera mis à la disposition des participants en octobre 2009. Des informations pratiques complémentaires sur la session, ainsi que tous les documents s'y rapportant, seront mis à leur disposition en temps utile à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/water/mop5.htm>.

A. Débat général (première partie)

Point 1

Ouverture de la session

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 10 heures-12 h 15

4. M. Bruno Oberle, Directeur de l'Office fédéral pour l'environnement de la Suisse, prononcera un discours devant la Réunion des Parties.
5. M^{me} Heide Jekel, Présidente de la Réunion des Parties, ouvrira officiellement la session.
6. Les représentants des Parties à la Convention rendront compte des mesures que les Parties ont prises pour donner effet aux dispositions de la Convention qui les concernent, en mettant en lumière les principaux résultats qu'elles ont obtenus ainsi que les difficultés qu'elles ont rencontrées depuis la quatrième session de la Réunion des Parties.
7. Les représentants des autres pays feront état des mesures que ceux-ci ont prises en vue de ratifier la Convention. Les représentants des organisations intergouvernementales et des organisations et institutions non gouvernementales sont invités à informer la Réunion des activités menées par leurs organisations et institutions respectives dans le domaine visé par la Convention, de leur coopération passée avec la Convention et de leurs projets de coopération future.
8. Les déclarations ne doivent pas dépasser trois minutes; les délégations sont encouragées à communiquer les textes de leurs déclarations au secrétariat avant la session.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 12 h 15-12 h 20

9. Il est prévu que la Réunion adopte son ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

Point 3**Modalités d'organisation de la cinquième session de la Réunion des Parties**

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 12 h 20-12 h 30

10. Le secrétariat fera le point sur la ratification de la Convention, du Protocole sur l'eau et la santé et du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières (Protocole sur la responsabilité civile).

11. Le Bureau informera la Réunion des Parties au sujet des pouvoirs présentés par les Parties¹. Les Parties à la Convention sont donc invitées à communiquer au secrétariat le (les) nom(s) de leur(s) représentant(s) dans les meilleurs délais, et à lui faire parvenir leurs pouvoirs, ou une copie de ceux-ci, au plus tard le **1^{er} novembre 2009**.

12. Conformément à la procédure suivie aux précédentes sessions, la Réunion souhaitera peut-être créer un groupe spécial chargé de mettre au point le projet de plan de travail, qui se réunira de 16 à 18 heures le mercredi 11 novembre 2009.

Point 4**Amendements aux articles 25 et 26 visant à ouvrir la Convention aux pays qui se trouvent en dehors de la région de la CEE**

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 12 h 30-13 heures

Document soumis à la Réunion pour suite à donner:

Élargir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE: pourquoi les amendements aux articles 25 et 26 devraient rapidement entrer en vigueur ECE/MP.WAT/2009/1

Document de référence:

Amendements aux articles 25 et 26 de la Convention ECE/MP.WAT/14

13. Le secrétariat fera le point sur la ratification des amendements aux articles 25 et 26 de la Convention visant à élargir la Convention aux pays extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les représentants des Parties à la Convention qui n'ont pas encore ratifié les amendements aux articles 25 et 26 rendront compte des progrès qu'ils auront réalisés dans le processus de ratification.

14. La Réunion examinera les moyens de promouvoir la ratification des amendements et de soutenir la mise en œuvre de la Convention et des instruments non contraignants qui en découlent dans les pays qui se trouvent en dehors de la région de la CEE. La Réunion prendra des dispositions pour incorporer des activités concernant ce domaine dans le plan de travail pour 2010-2012.

¹ Les pouvoirs, habituellement signés par le chef de l'État ou du gouvernement, le Ministre des affaires étrangères ou toute autre personne dûment habilitée à le faire (par exemple, le Ministre de l'environnement), doivent indiquer la composition de la délégation et préciser quelle personne assume les fonctions de chef de la délégation. Ils doivent aussi faire mention du fait que la délégation est habilitée à participer à la Réunion et à prendre des décisions au nom du gouvernement qu'elle représente conformément aux dispositions applicables du Règlement intérieur.

Point 5**Gestion intégrée des écosystèmes aquatiques et des écosystèmes connexes**

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 15 heures-15 h 10

Documents soumis à la Réunion pour suite à donner:

Rapport sur l'exécution du plan de travail pour 2007-2009, avec un aperçu des contributions et des dépenses	ECE/MP.WAT/2009/2
Projet de plan de travail pour la période 2010-2012	ECE/MP.WAT/2009/L.1

Documents de référence:

Programme de travail pour la période 2007-2009	ECE/MP.WAT/19/Add.2
Rapport de la troisième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau	MP.WAT/WG.1/2008/2
Rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau	MP.WAT/WG.1/2009/2

15. La Réunion évaluera les travaux réalisés par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, dont la Suisse est le pays chef de file, et se penchera sur les activités que le Groupe de travail propose d'entreprendre dans le cadre du plan de travail pour la période 2010-2012.

a) *Guide pour la mise en application de la Convention*

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 15 h 10-15 h 40

Document soumis à la Réunion pour suite à donner:

Projet de guide pour la mise en application de la Convention	ECE/MP.WAT/2009/L.2
--	---------------------

16. Le Président du Conseil juridique présentera le projet de guide pour la mise en application de la Convention. La Réunion des Parties examinera le projet de guide et sera invitée à l'adopter.

b) *Examen et promotion de l'application et du respect de la Convention*

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 15 h 40-16 h 10

Document soumis à la Réunion pour suite à donner:

Faciliter et appuyer l'application et le respect de la Convention: une étape nécessaire dans l'évolution de la Convention	ECE/MP.WAT/2009/3
---	-------------------

17. Le Président du Conseil juridique présentera une proposition visant à créer un mécanisme pour faciliter et appuyer l'application et le respect de la Convention. La Réunion des Parties examinera cette proposition et décidera des activités à mener dans ce domaine de travail.

- c) *Services rendus par les écosystèmes et paiement de ces services dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau*

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 16 h 10-16 h 30

Document ayant trait à cette question:

Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau	ECE/MP.WAT/22
--	---------------

18. Le Président du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau présentera les activités relevant de ce domaine de programme dans le cadre du plan de travail pour la période 2007-2009, et donnera un aperçu des activités proposées dans le plan de travail pour la période 2010-2012.

19. La Réunion des Parties examinera les propositions concernant le prochain plan de travail.

- d) *L'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, y compris la gestion des risques d'inondation et de sécheresse*

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 16 h 30-17 h 30

Documents soumis à la Réunion pour suite à donner:

L'eau et l'adaptation aux changements climatiques	ECE/MP.WAT/2009/4
---	-------------------

Prochain programme de projets pilotes dans le cadre de la Convention	ECE/MP.WAT/2009/5
--	-------------------

Documents ayant trait à cette question:

Orientations sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques	ECE/MP.WAT/30
--	---------------

Gestion transfrontière des risques d'inondation dans la région de la CEE	ECE/MP.WAT/31
--	---------------

- i) Eau et adaptation aux changements climatiques

20. Le Coprésident néerlandais de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat rendra compte à la Réunion des activités menées dans ce domaine de travail depuis la quatrième session de la Réunion des Parties, et présentera le projet d'orientations sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, élaboré par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat. La Réunion sera invitée à adopter les orientations.

21. La Réunion sera également invitée à examiner les futures activités dans ce domaine, notamment: a) la promotion des orientations; b) les projets pilotes visant à appliquer les orientations; et c) les initiatives visant à favoriser le partage de données d'expérience et le renforcement des capacités. La Réunion examinera la question de la future coopération sur l'eau et de l'adaptation aux changements climatiques avec la Commission européenne et l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes créée au titre du Protocole sur l'eau et la santé.

ii) Gestion transfrontière des inondations

22. Le Coprésident allemand de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat présentera les résultats de l'atelier sur la gestion transfrontière des risques d'inondation (Genève, 22 et 23 avril 2009).

23. La Réunion des Parties débattera et décidera des futures activités à mener dans ce domaine sur la base des besoins recensés par l'atelier et des propositions formulées par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat.

e) *Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales*

Horaire indicatif: Mardi 10 novembre 2009, 17 h 30-18 heures

Document de référence:

Rapport intérimaire relatif aux Dialogues sur les politiques nationales dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	ECE/MP.WAT/2009/6
---	-------------------

24. La Réunion des Parties sera informée des progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau et de son programme de Dialogues sur les politiques nationales (DPN) concernant la gestion intégrée des ressources en eau facilitée par la CEE dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

25. La Réunion examinera les enseignements tirés de ce programme, sa valeur ajoutée pour la Convention, et la question de la poursuite du renforcement des Dialogues. La Réunion sera invitée à donner un avis sur les travaux futurs dans ce domaine.

f) *Eau et accidents industriels*

Horaire indicatif: Mercredi 11 novembre 2009, 10 heures-10 h 45

Documents soumis à la Réunion pour suite à donner:

Lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus	ECE/MP.WAT/WG.1/2008/5 ECE/CP.TEIA/2008/9
---	--

Projet de stratégie du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	ECE/MP.WAT/2009/L.3
---	---------------------

Documents de référence:

Rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels sur sa cinquième réunion	ECE/CP.TEIA/19
--	----------------

Rapport de l'atelier sur la sécurité des installations de gestion des résidus miniers	ECE/MP.WAT/SEM.8/2007/2 ECE/CP.TEIA/SEM.3/2007/2
---	---

Difficultés et possibilités associées à la pollution accidentelle des eaux, la responsabilité civile et l'indemnisation à l'échelle transfrontière – état d'avancement de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile	ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/2 ECE/MP.WAT/24 ECE/CP.TEIA/17
---	---

Rapport intérimaire du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	ECE/MP.WAT/WG.1/2008/6 ECE/CP.TEIA/2008/8
Procès-verbal de la neuvième réunion du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	JEG18/25 juillet 2008
Procès-verbal de la huitième réunion du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	JEG16/19 décembre 2007

- i) Projet de lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus

26. La Réunion des Parties sera invitée à approuver les lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus élaborées par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels. Les lignes directrices ont été approuvées par la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) à sa cinquième session (Genève, 25-27 novembre 2008).

- ii) Rapport intérimaire du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels et nouvelle stratégie dudit groupe

27. Le Coprésident hongrois du Groupe mixte d'experts rendra compte à la Réunion des progrès accomplis par le Groupe, des tâches qu'il a accomplies et des difficultés qu'il a rencontrées dans ses travaux. Le Président de la Réunion des Parties présentera le projet de stratégie pour les travaux du Groupe mixte d'experts, qui a été élaboré par les bureaux de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les accidents industriels.

28. La Réunion sera invitée à approuver la stratégie pour le Groupe mixte d'experts. Elle examinera aussi les activités prioritaires du Groupe dans le cadre de son prochain plan de travail.

- iii) Protocole sur la responsabilité civile

29. Comme suite à l'adoption du Protocole sur la responsabilité civile par les organes directeurs de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les accidents industriels à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, 21 mai 2003), la Réunion des Parties examinera les moyens de promouvoir, de concert avec la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels, l'entrée en vigueur rapide du Protocole. En particulier, la Réunion se verra communiquer des informations concernant l'Atelier sur «la pollution due aux accidents sur les eaux transfrontières, la responsabilité civile et l'indemnisation: problèmes et possibilités» et examinera les activités futures dans ce domaine.

- g) *Projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau»*

Horaire indicatif: Mercredi 11 novembre 2009, 10 h 45-11 heures

Document ayant trait à cette question:

Commissions des bassins versants et autres institutions responsables de la coopération sur les eaux transfrontières	ECE/MP.WAT/32
---	---------------

30. La Réunion sera informée des conclusions des quatrième et cinquième ateliers organisés dans le cadre du projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» à savoir: l'atelier sur les commissions des bassins versants et les autres institutions responsables de la coopération sur les eaux transfrontières (Almaty, Kazakhstan, 23-25 octobre 2007) et l'atelier sur l'eau et la santé (Bucarest, 14-16 mai 2008). Elle examinera la question de la poursuite de ce projet.

Point 6

Surveillance et évaluation des eaux transfrontières

Horaire indicatif: Mercredi 11 novembre 2009, 11 heures-11 h 10

Documents soumis à la Réunion pour suite à donner:

Rapport sur l'exécution du plan de travail pour la période 2007-2009, avec un aperçu des contributions et des dépenses	ECE/MP.WAT/2009/2
--	-------------------

Projet de plan de travail pour la période 2010-2012	ECE/MP.WAT/2009/L.1
---	---------------------

Documents de référence:

Programme de travail pour la période 2007-2009	ECE/MP.WAT/19/Add.2
--	---------------------

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur les travaux de sa huitième réunion	ECE/MP.WAT/WG.2/2007/2
---	------------------------

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur les travaux de sa neuvième réunion	ECE/MP.WAT/WG.2/2008/2
---	------------------------

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur les travaux de sa dixième réunion	ECE/MP.WAT/WG.2/2009/2
--	------------------------

31. La Réunion examinera les résultats obtenus par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, dont la Finlande est le pays chef de file, et examinera les propositions du Groupe de travail pour ce qui est des activités prévues par le plan de travail pour la période 2010-2012.

a) *Évaluation de l'état des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières*

Horaire indicatif: Mercredi 11 novembre 2009, 11 h 10-12 h 10

Documents soumis à la Réunion pour suite à donner:

Note sur la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières	ECE/MP.WAT/2009/7
--	-------------------

Principales conclusions de l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières en Europe du Sud-Est	ECE/MP.WAT/2009/8
---	-------------------

Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières en Europe du Sud-Est se déversant dans la mer Noire	ECE/MP.WAT/2009/9
---	-------------------

Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières en Europe du Sud-Est se déversant dans la mer Adriatique	ECE/MP.WAT/2009/10
--	--------------------

Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières en Europe du Sud-Est se déversant dans la mer Égée	ECE/MP.WAT/2009/11
--	--------------------

Document ayant trait à cette question:

Première évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières	ECE/MP.WAT/25
--	---------------

i) Faits nouveaux depuis la quatrième session de la Réunion des Parties

32. Le Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation présentera la *Première évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières*, qui a été publiée pour la première fois à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007).

33. La Conférence ministérielle a invité la Réunion des Parties à préparer une deuxième évaluation en vue de la prochaine Conférence, qui devrait se tenir en 2011 au Kazakhstan (voir ECE/BELGRADE.CONF/2007/8). Le Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation présentera les plans en vue de la mise au point de la deuxième évaluation.

34. La Réunion des Parties prendra des dispositions en vue d'établir la version définitive du rapport et un résumé de celui-ci pour soumission à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». La Réunion débatera également de la coopération avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE, l'organe responsable des préparatifs de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

ii) Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières en Europe du Sud-Est

35. La Réunion des Parties examinera l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières en Europe du Sud-Est, qui sera la première sous-région analysée.

b) *Renforcement des capacités en matière d'administration et d'échange de données pour la surveillance et l'évaluation des ressources en eau transfrontières en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale*

Horaire indicatif: Mercredi 11 novembre 2009, 12 h 10-12 h 30

Document de référence:

Renforcement des capacités en matière d'administration et d'échange de données pour la surveillance et l'évaluation des ressources en eau transfrontières en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale: proposition d'activité pilote	ECE/MP.WAT/2009/12
---	--------------------

36. La Réunion des Parties examinera un projet du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) visant à renforcer les capacités en matière d'administration et d'échange de données pour la surveillance et l'évaluation des ressources en eau transfrontières en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. Les pays seront invités à indiquer s'ils souhaitent participer à ce projet.

Point 7**Proposition de programme de projets pilotes pour 2010-2012***Horaire indicatif:* Mercredi 11 novembre 2009, 12 h 30-13 heures**Document soumis à la Réunion pour suite à donner:**

Prochain programme de projets pilotes au titre de la Convention	ECE/MP.WAT/2009/5
---	-------------------

37. À la lumière des débats relatifs aux points 5 c), 5 d) et 6 b), la Réunion des Parties examinera et approuvera les objectifs, les centres d'intérêt géographiques et thématiques, les modalités de la coordination et le financement pour la période 2010-2012 du programme relatif aux projets pilotes au titre de la Convention. Les pays et les organisations seront invités à indiquer s'ils souhaitent participer aux projets.

Point 8**Centre international d'évaluation de l'eau***Horaire indicatif:* Mercredi 11 novembre 2009, 15 heures-15 h 30**Document soumis à la Réunion pour suite à donner:**

Projet de stratégie et de plan de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour la période 2010-2012	ECE/MP.WAT/2009/L.4
---	---------------------

38. La Réunion des Parties sera informée des travaux que le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), le centre de collaboration de la Convention, a réalisés depuis la quatrième session de la Réunion des Parties.

39. La Réunion examinera la stratégie et le plan de travail de l'IWAC proposés pour la période 2010-2012, et sera invitée à les adopter.

Point 9**Assistance technique et projets d'application***Horaire indicatif:* Mercredi 11 novembre 2009, 15 h 30-16 heures**Document soumis à la Réunion pour suite à donner:**

Rapport sur l'exécution du plan de travail pour la période 2007-2009, avec un aperçu des contributions et des dépenses	ECE/MP.WAT/2009/2
--	-------------------

40. La Réunion fera le point sur les progrès accomplis et résultats obtenus au titre de l'assistance technique et des projets d'application sur les eaux transfrontières, notamment les projets de l'Initiative sur l'environnement et la sécurité (ENVSEC). Elle examinera les orientations futures de l'assistance et les activités spécifiques pour la période 2010-2012.

B. Débat de haut niveau

Point 10

Coopération concernant les eaux transfrontières en Asie centrale et rôle de la Convention

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 10 heures-13 heures

41. La gestion efficace et durable des ressources en eau et les questions connexes relatives à l'énergie et aux aspects sociaux et environnementaux dans les cinq pays d'Asie centrale – Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan – restent très importantes pour la coopération politique, économique et environnementale dans cette sous-région, et à bien des égards pour le reste de la région de la CEE aussi. Au cours des dernières années, le débat sur le rôle que la Convention pourrait jouer en tant que cadre propre à faciliter la coopération concernant les ressources en eau s'est poursuivi activement en Asie centrale.

42. Les participants au débat de haut niveau examineront les besoins des pays d'Asie centrale en matière de coopération et de gestion durable des ressources en eau transfrontières, ainsi que le rôle que la coopération permanente au titre de la Convention peut jouer pour répondre à ces besoins et rapprocher les différents partenaires.

43. Les ministres des pays d'Asie centrale et d'autres pays de la CEE seront invités à débattre, en collaboration avec des représentants de haut niveau des organisations internationales et des ONG actives dans la région, des enjeux, des défis à relever et de la voie à suivre à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre de la Convention.

44. Le débat de haut niveau devrait permettre aux pays parties situés hors d'Asie centrale ainsi qu'aux autres participants à la session de la Réunion des Parties de partager leurs données d'expérience concernant l'application de la Convention, et de mettre en évidence de quelle manière la Convention peut être un instrument utile pour les pays riverains aussi bien en amont qu'en aval.

45. Un programme détaillé concernant le débat de haut niveau sera diffusé en temps opportun.

C. Débat général (seconde partie)

Point 11

Coopération avec le Protocole sur l'eau et la santé

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 15 heures-15 h 15

Documents de référence:

Programme de travail du Protocole sur l'eau et la santé pour la période 2007-2009	ECE/MP.WH/2/Add.5 EUR/06/5069385/1/Add.5
Rapport sur la première réunion du Groupe de travail sur l'eau et la santé	ECE/MP.WH/WG.1/2008/2 EUR/08/5086340/12
Rapport sur la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'eau et la santé	ECE/MP.WH/WG.1/2009/2 EUR/09/5086340/4

46. Le Président de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé rendra compte aux participants des progrès accomplis dans le cadre du Protocole depuis la

première session de la Réunion des Parties au Protocole (Genève, 17-19 janvier 2007), ainsi que sur la coopération entre le Protocole et la Convention.

47. La Réunion examinera les diverses possibilités de coopération dans le cadre des activités menées au titre du Protocole, en particulier dans les domaines de: a) l'adaptation aux changements climatiques; b) l'établissement d'objectifs assortis de délais en application de l'article 6 du Protocole; et c) l'examen des progrès et l'établissement de rapports en application de l'article 7.

Point 12

Partenariats et coopération

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 15 h 15-15 h 45

Documents soumis à la Réunion pour suite à donner:

Rapport sur l'exécution du plan de travail pour la période 2007-2009, avec un aperçu des contributions et des dépenses	ECE/MP.WAT/2009/2
Projet de plan de travail pour la période 2010-2012	ECE/MP.WAT/2009/L.1

48. Les partenaires des organisations internationales et des ONG ont joué un rôle crucial dans l'exécution du plan de travail pour la période 2007-2009. Les nouveaux partenaires confirmés et potentiels seront invités à informer la Réunion des possibilités de coopération au titre du plan de travail pour la période 2010-2012.

Point 13

Promotion de la Convention et rôle des centres de liaison

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 15 h 45-16 h 15

Document soumis à la Réunion pour suite à donner:

Comment mieux promouvoir la Convention et son Protocole sur l'eau et la santé: un guide à l'intention des centres de liaison	ECE/MP.WAT/2009/13
--	--------------------

49. La Réunion des Parties sera invitée à examiner un guide destiné aux centres de liaison en vue d'appuyer la promotion de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé aux niveaux national et local.

Point 14

Plan de travail pour 2010-2012 et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 16 h 15-17 heures

Documents soumis à la Réunion pour suite à donner:

Projet de plan de travail pour la période 2010-2012	ECE/MP.WAT/2009/L.1
Projet de principes directeurs en ce qui concerne l'octroi d'une assistance financière aux représentants des pays en transition, des organisations non gouvernementales et des pays situés en dehors de la région de la CEE	ECE/MP.WAT/2009/L.5

50. Il est prévu que la Réunion approuve le plan de travail dont la version finale a été établie par son groupe spécial sur la base des documents de séance pertinents examinés au titre des différents points de l'ordre du jour provisoire.

51. Ce faisant, la Réunion des Parties:

a) Désignera les Parties chefs de file et en définira le rôle dans la mise en œuvre des différents éléments du plan de travail;

b) Prendra les dispositions voulues concernant les ressources financières et humaines nécessaires pour mettre en œuvre les activités prévues dans le plan de travail, et indiquera le montant des fonds nécessaires pour ces activités en fonction de ses priorités. Les Parties, les autres États intéressés et les organisations sont invités à faire savoir au secrétariat, avant la session, s'ils envisagent de contribuer aux ressources financières de la Convention. Le secrétariat mettra les informations reçues à la disposition de la Réunion et les délégations seront invitées à communiquer toute information supplémentaire pertinente.

52. La Réunion des Parties adoptera également les principes directeurs en ce qui concerne l'octroi d'une assistance financière aux représentants des pays en transition, des organisations non gouvernementales et des pays situés en dehors de la région de la CEE.

Point 15

Élection du Bureau

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 17 heures-17 h 10

53. Conformément à son Règlement intérieur, la Réunion des Parties élira son bureau, qui restera en fonctions jusqu'aux élections suivantes organisées à la sixième session de la Réunion des Parties.

Point 16

Date et lieu de la sixième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 17 h 10-17 h 15

54. La Réunion des Parties sera invitée à fixer les dates de sa sixième session ordinaire. Les délégations sont encouragées à proposer d'accueillir la sixième session afin que la Réunion des Parties puisse décider du lieu où celle-ci se déroulera.

Point 17

Questions diverses

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 17 h 15-17 h 20

55. Les délégations souhaitant proposer des questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

Point 18

Présentation des principales décisions

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 17 h 20-17 h 50

56. Le Président récapitulera les principales décisions prises par la Réunion des Parties. Celle-ci est invitée à charger le secrétariat d'établir, en concertation avec le Bureau, la version finale du rapport de sa cinquième session.

Point 19
Clôture de la session

Horaire indicatif: Jeudi 12 novembre 2009, 17 h 50-18 heures

57. Le Président et un représentant du pays hôte seront invités à faire des déclarations finales, à la suite de quoi le Président prononcera officiellement la clôture de la session.
